

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

## ABONNEMENT

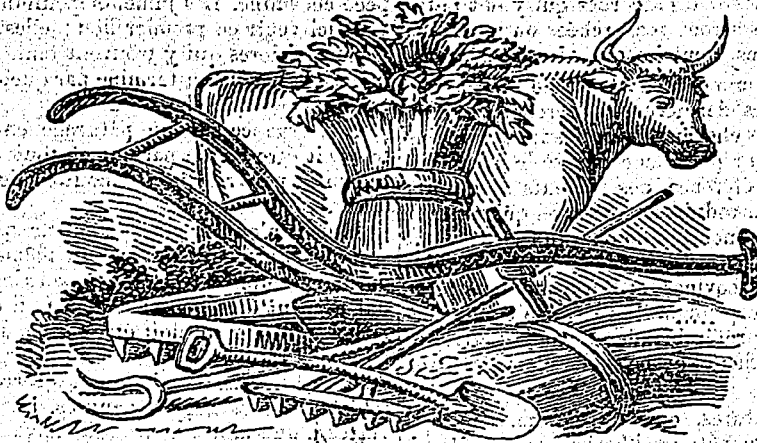
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES

1re insertion, 8 cts. la ligne  
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Enjurons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

## CAUSERIE AGRICOLE

### Utilisation des prairies naturelles

#### DES PÂTURAGES

En général, les pâturages sont ce que l'on pourrait appeler des diminutifs des prairies fauchées, c'est-à-dire des surfaces engazonnées dont l'herbe n'atteint pas une longueur suffisante ou qui sont placées dans des circonstances telles qu'elles ne peuvent être soumises au fauchage. Ainsi, les terrains acides et froids, les plateaux élevés, les prairies fatiguées, les terres nouvellement mises en culture, et ensemençées avec de la graine de foin; les communaux sont des pâturages compris dans la définition précédente.

Parmi ces différents pâturages, il en est qui sont très-riches; mais d'autres en revanche sont très-maigres quoique souvent susceptibles d'amélioration. Dans cette dernière catégorie, nous placerons surtout les communaux (*communiés*). Dans les paroisses du bas du fleuve on rencontre rarement de ces terrains appartenant à tout le monde; mais la chose est assez générale dans les autres parties de la province.

Très-souvent les communaux occupent une partie considérable des meilleures terres d'une paroisse, qui faute de bonne culture ne produisent qu'une herbe rare et de mauvaise qualité. Il serait certainement plus avantageux pour tous de vendre par lots séparés cette vaste étendue de terre inculte; d'autant plus que c'est un très-mauvais calcul que d'entretenir des pâturages d'une maigre valeur dans les localités où l'on peut tirer du sol un parti plus avantageux.

Cependant, nous n'entendons pas dire par là qu'il faille défricher tous les pâturages formés en bonne terre; bien au contraire, il faut des pâturages même à proximité des bâtiments pour l'élevé du jeune bétail, et, dans l'état actuel de notre agriculture canadienne pour la nourriture de tous nos animaux de rente et de travail et surtout pour les vaches laitières. Mais ce que nous déplorons grandement c'est la création de pâturages permanents dans des circonstances où une culture plus soignée

donnerait un profit net plus considérable. Dans tout autre cas, nous admettons aisément que le pâturage est le mode d'exploitation qui exige le moins d'avances de fonds et qui par conséquent est plus en rapport avec les moyens ordinaires de nos cultivateurs. Mais alors il faut satisfaire à certaines conditions que nous allons faire connaître.

**Première condition.**— Un pâturage quelconque pour donner beaucoup d'herbe et durer pendant longtemps doit recevoir non-seulement les engrais et les soins que nous avons fait connaître pour les prairies en général, mais encore il doit alterner périodiquement avec le repos. En effet l'expérience et la physiologie végétale, nous enseignent qu'une herbe constamment rasée par le bétail, dont les parties vertes les plus délicates sont coupées presque immédiatement après leur sortie de terre, doit nécessairement disparaître après un temps souvent très-court, parce que le rasage incessant l'épuise, la prive de la bienfaisante influence de l'air atmosphérique. Or, il est également reconnu que, dans un pâturage, ce sont précisément les plantes les plus délicates et les plus succulentes que le bétail coupe sans cesse; tandis que celles de mauvaise qualité, de mauvais goût ou peu nutritives ne sont rasées qu'en dernier lieu, lorsque les animaux n'en trouvent plus d'autres. Par conséquent un pâturage constamment chargé de bétail doit nécessairement se détériorer, puisque les bonnes herbes épuisées par les nombreuses blessures qu'elles reçoivent disparaissent du sol; tandis que les plantes médiocres rasées à de rares intervalles, conservent pendant longtemps toute leur vigueur et sont bientôt les seules qui occupent la surface entière du pâturage.

**Seconde condition.**— Les bons pâturages propres à fournir une nourriture abondante aux bêtes à cornes ne peuvent être utilisés convenablement et complètement qu'en y faisant pâturer tous les différents animaux de la ferme; non pas pêle-mêle comme on le voit quelquefois, mais les uns après les autres et dans l'ordre des exigences de leur nourriture. Si on ne remplit pas cette condition, beaucoup d'herbe est perdue, d'abord parce que les animaux d'espèce bovine rasant haut, et qu'ensuite beaucoup de plantes refusées par ces derniers ne le sont pas

par les chevaux et surtout par les moutons.

Le mode de pâturage contenu dans cette seconde condition procure deux grands avantages : utilisation complète des plantes estimées de toutes les espèces d'animaux de ferme, et consommation de l'herbe qui croît en touffes serrées sur les places où les animaux qui ont commencé à raser l'herbe ont déposé leurs déjections. Ces touffes d'herbes ainsi que certaines plantes ont été refusées par les bêtes à cornes qui y ont pâturé en premier lieu ; mais elles seront recherchées ou au moins acceptées par les chevaux et les moutons qui viendront après.

Ainsi, il est d'usage de commencer la tonte de l'herbe par les bêtes à cornes ; lorsque ces dernières ont parcouru tout le champ, on les remplace par les chevaux excepté sur les terrains un peu humides, parce que leur piétinement brise le gazon généralement, on choisit de préférence des juments avec leurs poulains ; après celles-ci, on introduit les moutons qui pincet l'herbe de plus près encore. Le nombre de chevaux et de moutons qu'on met sur ces pâturages ne doit pas être trop considérable, un cheval pour 5 bêtes bovines et 2 à 3 moutons pour une bête bovine suffisent. Si cependant le pâturage est de formation toute récente, il sera préférable de ne pas y mettre de moutons ; car souvent ils arrachent l'herbe si elle n'est pas assez enracinée.

Dans la généralité des cultures, on suit une marche plus simple : on se contente de faire pâturer l'herbe par les bêtes à cornes et si on s'aperçoit qu'il y a des refus on leur adjoint quelques chevaux et quelques moutons. Mais l'expérience a prouvé que cette manière d'agir n'est pas la plus avantageuse. Ainsi, le pâturage se fatigue plus vite ; sans compter que les bœufs et les vaches se trouvent privés de leur nourriture appropriée, car, dans ce cas, les chevaux et les moutons ne consomment pas seulement les touffes refusées et les herbes moins succulentes ; mais que presque toujours et cela se conçoit bien, ils saisissent de préférence les plantes délicates et nutritives au détriment de l'espèce de bétail qui ne se nourrit que de ces dernières. On sait de plus que les vaches laitières refusent l'herbe récemment rasée et même simplement touchée par les moutons. En agissant avec aussi peu de prévoyance on prive donc une espèce animale très-avantageuse de sa nourriture propre et unique pour la donner à d'autres espèces qui donneraient des produits également abondants avec une nourriture moins recherchée. En outre, de ce mélange des différentes espèces d'animaux il peut résulter des accidents très-graves par les combats que peuvent se livrer les bœufs ou les vaches et les chevaux. Il n'y a pas encore longtemps, un bœuf éventrait un cheval dont le propriétaire avait quelques jours auparavant refusé \$120.00 ; perte déplorable sans doute, mais qu'un peu de prévoyance aurait évitée. Malheureusement, de nos jours, l'expérience n'instruit plus une certaine classe d'hommes ; à tous les accidents qui leur arrivent, ils répondent en fatalistes : Ça devait arriver.

En résumé donc, on devra toujours alterner le pâturage avec le repas et alterner les bêtes de différentes espèces.

Nous avons dit plus haut que les animaux de la ferme devaient arriver sur un pâturage dans l'ordre des exigences de leur nourriture. Mais il arrive quelquefois que la raison économique domine toutes les autres et nous oblige à nous écarter d'un principe bien appuyé. Dans toute ferme bien tenue on doit donner les prémices du pâturage à l'espèce animale qui forme la branche essentielle des spéculations.

Dans la plupart de nos fermes la spéculation sur le beurre l'emporte sur toutes les autres, on lui donne même plus d'importance qu'à celle de l'engraissement. Alors la meilleure manière de faire pâturer consiste à faire entrer dans le nouveau pâturage les vaches laitières en premier lieu, puis on le fait

suivre par quelques bêtes à l'engrais, si on en a, pourvu qu'elles soient en nombre inférieur, puis viendront quelques chevaux ou plutôt quelques juments avec leurs poulains et enfin des moutons.

Ailleurs on se livre plus particulièrement à l'engraissement des bœufs, dans ce cas, ils doivent précéder les vaches laitières.

Dans d'autres fermes, on peut trouver plus de profit à l'espèce chevaline. Les juments poulinières avec leurs élèves doivent ici venir en premier lieu ; elles sont suivies par quelques vaches laitières qui y trouvent tant bien que mal une certaine nourriture, puis on termine par quelques moutons qui trouvent toujours quelque chose à glaner.

L'alternance sur un pâturage entre la dépaissance et le repas doit être suivie partout et toujours, même sur les terrains tellement pauvres que des moutons de petite taille seuls peuvent y vivre.

Mais il n'en est plus de même quant à l'alternance des diverses espèces animales sur un même pâturage. Il faut que ce dernier remplisse certaines conditions, sous lesquelles l'alternat ne peut être complet. Ainsi, il doit posséder une certaine richesse, et son sol doit être ferme. Les riches terres d'alluvion (terrains rapportés), les bons sols argilo-siliceux satisfont à ces deux conditions. Tandis que les terres sablonneuses, crayeuses, schisteuses, les argiles pauvres, les surfaces rocheuses recouvertes d'une mince couche de terre végétale, les marécages et les terrains tourbeux, ne peuvent nourrir que quelques animaux rustiques et peu exigeants ; tels que vaches et chevaux de petites races dans les endroits les moins pauvres et des moutons partout ailleurs, excepté sur les terrains humides.

## REVUE DE LA SEMAINE

Le duc de Buckingham, ministre des colonies, vient d'avertir lord Monck que Sa Majesté la Reine a refusé de sanctionner le bill qui réduisait à \$32,000 le salaire du gouverneur-général. Le duc donne les raisons de ce refus. C'est que d'abord le salaire doit être proportionné au mérite, et que, par conséquent, la réduction qu'on demandé les Chambres ferait perdre de son prestige au Canada, qui n'aurait plus droit qu'à des gouverneurs de troisième ordre. Ensuite, le gouverneur-général est, comme représentant de la Reine, exposé à traiter avec les Etats-Unis d'affaires intercoloniales ; il doit donc être un homme d'une grande expérience, avoir une réputation publique bien établie, et de plus être en état de se montrer à la hauteur de sa position dans ses relations avec le ministre britannique à Washington et avec les autorités de la Grande République voisine. Or, Sa Majesté ne croirait pas devoir demander aux hommes les mieux qualifiés pour remplir cette position de l'accepter, si le salaire ne suffisait pas à toutes les dépenses ; donc, Elle ne peut sanctionner le bill qui réduit à \$32,000 le salaire du gouverneur-général.

A ce propos, l'Événement dit : " Nous désirons payer largement les services du gouverneur-général ; mais à une condition, c'est qu'il ne sera pas envoyé ici pour réparer les brèches faites à sa fortune et qu'on ne le verra pas donner tous ses soins à ses intérêts particuliers. Nous voulons bien qu'il ne lui en coûte rien pour nous gouverner ; mais nous ne voulons pas non plus qu'il paie ses dettes avec notre argent. "

On donne comme à peu près certain que les travaux de construction du chemin de fer intercolonial commenceront vers le premier novembre prochain.

D'après toutes les probabilités, un nouveau traité de réciprocité sera conclu entre le Canada et les Etats-Unis. Nos voisins, paraît-il, se sont aperçus que la cessation de l'ancien ordre de choses leur avait été beaucoup plus préjudiciable qu'à nous.

Comme ce sont surtout les intérêts matériels qui les préoccupent, ils ne manqueront pas de réparer la faute qu'ils ont faite par suite de mauvais calculs.

Le procès de Whelan, accusé du meurtre de feu l'honorable McGee a dû s'ouvrir lundi dernier, à Ottawa. Il plaide non-coupable et il a pour se défendre quatre avocats : MM. J. H. Cameron, M. C. Cameron, K. McKenzie et J. O'Farrell, de Québec.

MM. les abbés Lemauff et Rion, missionnaires algériens, qui sont en Canada depuis environ deux mois, viennent de lui dire adieu. Ils emportent avec eux un bien doux souvenir de notre catholique pays. Venus pour faire appel à notre charité en faveur des pauvres orphelins arabes, ils ont recueilli la jolie somme de \$7,000. Jamais les bonnes œuvres n'appauvrissent; au contraire, elles appellent les bénédictions du ciel sur ceux qui savent les faire généreusement et avec esprit de foi. La charité surtout que l'on exerce en faveur des petits enfants a un mérite tout particulier devant Dieu, car il regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au moindre de ces petits.

Un incendie des plus désastreux, dit le *Franco-Canadien*, vient de jeter dans la désolation seize familles qui comptaient, il y a peu de jours encore, parmi les plus aisées des paroisses de St. Sébastien et de St. Georges, situées à l'extrémité sud du comté d'Iberville.

Le feu que l'on avait imprudemment mis dans le bois, mardi dernier, ravagea pendant plusieurs jours les champs et les clôtures sur une vaste étendue, et vendredi, à deux heures de l'après-midi, la flamme, poussée par un fort vent de sud, commença ses ravages sur les habitations.

En moins de deux heures, toute cette partie du magnifique rang des Lamoureux depuis les terres de M. Jules Lamoureux jusqu'à celle de M. Pierre Lécuyer, une espace d'à peu près un mille, était devenu une scène de ruine et de désolation.

Il est bien triste d'avoir à enregistrer des sinistres aussi considérables et aussi navrants; mais puisque Dieu les permet, il faut savoir les accepter en tirer profit. Ce sont des épreuves auxquelles il nous soumet, des enseignements qu'ils nous donne, assez souvent aussi des châtements qu'il nous inflige. Nous devons comprendre par là que les biens de ce monde ne sont que fort peu de chose, qu'en un instant ils peuvent nous être ravés, et que, par conséquent, loin de nous y attacher d'une façon coupable, nous devons en faire un bon et saint usage. Dieu ne demande qu'à nous rendre heureux sous tous les rapports, même sous le rapport temporel; mais, à une condition: c'est que nous prenions la défense de ses intérêts et que nous ne fassions rien qui puisse leur porter préjudice. Si, malgré la défense qu'il nous en fait, nous le mettons de côté dans les affaires temporelles; si nous faisons un mauvais usage des biens qu'il nous donne; si même nous allons jusqu'à user de moyens malhonnêtes, de coquinerics pour les augmenter, il nous frappe dans ces biens mêmes. De là, l'explication bien facile à donner de tous les fléaux qui nous ont frappés depuis un certain nombre d'années, et qui nous frapperont encore, si nous ne faisons pas un sérieux retour sur nous-mêmes et si nous ne voulons pas nous amender.

Les dépêches télégraphiques annoncent que le nouveau parlement anglais s'ouvrira le 10 décembre prochain.

On dit de plus que Mgr. Manning, l'illustre archevêque de Westminster, sera bientôt fait cardinal de la sainte Eglise romaine.

L'*Univers* du 10 août dit que Pie IX s'est rendu au camp de Rocca di Papa, où il a passé près de quatre heures au milieu des soldats et de la foule accourue pour assister à la fête militaire qui y était donnée. A l'extrémité du camp était dressé

l'autel, et le Pape, assisté de Son Eminence Mgr. le Cardinal Borromée et de ses chapelains, a célébré le saint sacrifice de la messe. Après la messe et l'action de grâces, le Pape s'est rendu au pavillon élégant élevé dans le voisinage de l'autel, et y a accepté une légère collation. Pendant ce temps, des soldats, pris parmi les chasseurs, ont chanté un hymne accompagné par les musiques de régiments; puis le Saint-Père, passant dans une vaste tribune, a donné la bénédiction solennelle, et a pris place sur un trône pour voir défilér au pas de course les zouaves et les chasseurs. Malgré l'excessive chaleur, la Pape a voulu donner satisfaction à la piété générale; il s'est laissé entourer et a livré ses mains et ses pieds sacrés aux baisers de la multitude fidèle. Pie IX a ensuite quitté le pavillon pour se rendre dans les campements. Il est entré dans une vaste salle que ses soldats ont construites avec des branches d'arbre et où la table était mise. Ayant examiné en détail tous les apprêts du repas, Pie IX a dit aux zouaves: "Mes enfants, l'Eglise se mêle à tous nos actes et pénètre les plus grands comme les plus ordinaires; elle bénit nos repas pour nous rappeler les agapes futurs. Je vous souhaite d'être tous assis éternellement avec moi au banquet céleste."

Nous venons de visiter les sept compagnies qui forment le 9e bataillon des volontaires canadiens descendus le 2 septembre à la Rivière-Ouelle. Elles sont venues là, sous la conduite du Colonel Panet, établir leur camp, et s'accoutumer à tenir la campagne. Elles ont à leur tête sept capitaines: ce sont MM. J. B. Amyot, H. Roy, L. N. Voyer, G. Amyot, Arthur Evanturel, H. Delagrave, et David Gagnier.

Ils sont campés sur la pointée de la Rivière-Ouelle, surnommée "pointe à la Raquette," sur une belle éminence, où l'on jouit du plus beau coup d'œil. Du côté sud, la vue s'étend sur la fertile plaine de la Rivière-Ouelle et sur les hauteurs de St. Pacôme, puis à l'ouest sur les vallons de Ste. Anne, où s'élève au pied d'une verte colline le beau collège de ce nom.

A quelques arpents de distance, ces tentes symétriquement disposées, dont la blancheur contraste avec la verdure des sapins environnants, attirent aussitôt les regards. A mesure que vous vous approchez vous remarquez avec plaisir, et même avec orgueil, ces jeunes compatriotes sous l'uniforme, exécutant avec une rare précision toutes les évolutions de l'art militaire. Ils montrent en tout la meilleure volonté, et se soumettent avec un zèle digne d'éloge à toutes les exigences de la discipline. Bonne tenue, ordre, politesse, voilà ce qui caractérise nos volontaires.

A part les exercices du drill, qui durent six heures par jour, il y a encore ceux du tir à la cible.

Le nombre des visiteurs a été considérable. Dans la journée du dimanche, on a vu pas moins de 300 voitures toutes remplies de curieux, défilér les unes à la suite des autres pour aller contempler ces jeunes guerriers prêts à verser leur sang pour la patrie.

Dimanche dernier, M. l'abbé Chandonnet est venu célébrer sous la tente le saint sacrifice de la messe, afin de permettre à ces jeunes gens de remplir leur devoir de catholique. Invité à leur adresser la parole, M. l'abbé s'en est acquitté à la satisfaction de tout le monde.

En deux mots, la visite au camp de la Rivière-Ouelle est une belle et charmante promenade, et tout le monde ne peut s'empêcher de vanter la courtoisie de M. le Colonel Panet et des autres officiers supérieurs, ainsi que la politesse de tous les soldats du bataillon.

M. le Lieutenant Casault a présidé à la revue hier.

Les volontaires se mettent en route aujourd'hui pour Québec.

Les bruits de guerre des dernières années ont fort coûté à

la Province, mais malgré tout, ces épreuves ont eu leur bon côté. Elles ont fait naître dans le cœur de notre valeureuse et intelligente jeunesse l'amour de l'art militaire. On voit que les Canadiens d'aujourd'hui n'ont point dégénéré, et qu'à l'exemple de leurs ancêtres, ils peuvent être braves jusqu'au sacrifice de leur vie, si jamais l'occasion le demande.

Nous avons remarqué avec plaisir que parmi les capitaines du bataillon, quatre sont d'anciens élèves du collège de Ste. Anne. Ce sont MM. J. B. Amyot, G. Amyot, L. N. Voyer et D. Gagnier.

### Rapport sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation

#### I

Nous venons un peu tard dire quelques mots de cet important document que la presse canadienne a annoncé avec de grands éloges, et dont elle a rendu compte avec une attention qu'elle n'a pas coutume de donner à des écrits de cette nature. L'exemplaire déposé au bureau de poste de Québec à notre adresse, il y six semaines, n'est pas encore arrivé. Celui que nous avons sous les yeux nous a été remis par hasard.

On sait déjà que la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec, au commencement de la dernière session, au mois de février, nomma un comité pour s'enquérir de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Son Président fut l'Hon. M. Chauveau, député du comté de Québec et Premier Ministre. Ce comité à peine organisé se mit résolument à l'œuvre. Il publia une série de questions sur les sujets qui devaient l'occuper. Ces questions envoyées à un grand nombre de personnes capables de lui fournir des renseignements, ont provoqué des réponses dont l'ensemble forme une enquête assez complète sur les véritables besoins de l'agriculture et de la colonisation.

Le comité a aussi entendu plusieurs personnes qui par leur position pouvaient lui fournir d'utiles renseignements.

Il a nommé deux sous-comités, l'un pour toutes les questions qui se rattachent plus spécialement à l'agriculture, à la Chambre d'agriculture et aux sociétés d'agriculture, l'autre pour l'immigration. Le premier a fait rapport de ses opérations, le second n'a pu recueillir les renseignements nécessaires à temps pour préparer le sien durant la session.

Ce rapport est suivi d'un appendice assez volumineux contenant en tout ou en partie les témoignages et réponses écrites faites aux questions du Comité. Le Comité, par l'organe de son président, exprime le regret que le peu de durée de la session ne lui ait pas permis de formuler son opinion sur tous les sujets mis à l'étude. Mais il s'en console en disant que la publication du rapport du sous-comité sur l'agriculture, et de tous les documents de l'appendice, continuera l'œuvre commencée dans la session du Parlement du Canada en 1849, et si bien continuée depuis par d'autres comités, en fixant l'attention de tous les amis du pays.

En ce qui concerne l'émigration, le Comité se flatte que le nouveau régime de la Confédération offrira à ceux de nos compatriotes que les circonstances éloignent forcément de leur province natale, des asiles moins éloignés de nous, et où ils se trouveront encore sous la protection du drapeau britannique.

D'après le même rapport les deux principales causes de l'émigration aux États-Unis sont : 1o. l'absence de manufactures, qui fait que dans nos longs hivers les enfants de nos cultivateurs n'ont rien à faire; 2o. le manque d'instruction agricole qui empêche notre agriculture de se développer.

Les chemins de colonisation demandés comme remède au mal n'ont pas empêché partout cette funeste tendance d'une certaine classe de nos compatriotes à aller chercher du pain aux États-Unis.

Le comité trouverait un remède à la première cause de l'émigration à l'introduction de capitaux étrangers, pourvu que les capitalistes accordent leur attention et leur secours à l'industrie locale; pourvu aussi que la Législature Fédérale ne refuse pas à nos intérêts manufacturiers une juste protection. Or tout cela échappe à notre contrôle. Il n'y a que la seconde cause qui soit en notre pouvoir de prévenir. Le comité se félicite de ce que ses délibérations n'ont pas été étrangères aux mesures soumises à la Législature par le Gouvernement pour le développement de l'instruction agricole. C'est avec beaucoup de raison puisqu'elle a voté \$14,400 pour faire enseigner l'agriculture théoriquement et pratiquement.

Le Comité félicite aussi la Chambre de l'introduction par le Gouvernement de projets de lois concernant les chemins de colonisation, la publication de cartes et de renseignements, et la protection à accorder aux colons.

Quant aux sociétés d'agriculture, le Comité, tout en admettant leur utilité et même leur importance, reconnaît qu'elles n'ont pas produit le bien désirable, et il recommande cette grave question à l'attention du Gouvernement.

Nous terminons ici l'analyse trop incomplète sans doute de l'excellent rapport de l'Hon. M. Chauveau.

Les documents qui le suivent, qui ont donné lieu aux conclusions du savant rapporteur, forment dans leur ensemble une masse de renseignements du plus grand intérêt.

Cette dernière partie du rapport est, croyons-nous, l'œuvre de M. Lesage, assistant-commissaire du Bureau de l'agriculture et des Travaux Publics. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

(A continuer.)

#### Petite chronique agricole

La température est toujours la même, c'est-à-dire très-variable. Nous avons à peine deux jours de beau temps de suite. Le ciel est nuageux, et les vents forts et frais. Nous sommes à l'époque de la transition de l'été à l'automne, il n'y a pas moyen d'en douter. S'il pouvait y avoir un moment illusion sur ce point, la fraîcheur des nuits ne tarderait pas à la dissiper. D'ailleurs voyez, les joyeux et opulents citadins qui jouissent depuis deux mois des agréments de la campagne comprennent qu'il est temps de déguerpir. Le frais qu'ils sont venus chercher si loin les force à s'éloigner. Le temps des promenades champêtres est fini pour la présente année. De plus nos maisons d'éducation ont rappelé leurs élèves. Dociles à la voix de leurs supérieurs, ces enfants sont allés en grand nombre reprendre les travaux de l'étude, plus dispos que jamais à cueillir abondamment dans le vaste champ de la science des connaissances solides qui feront leur gloire et leur consolation. Ils seront alors amplement récompensés des sacrifices qu'ils s'imposent aujourd'hui. Qu'ils n'oublient pas qu'à l'exemple du brave laboureur il leur faut semer, et dans de bonnes conditions, s'ils veulent plus tard récolter.

Les nouvelles que nous avons de la campagne, dit le *Journal des Trois Rivières* du 1er courant, nous apprennent qu'à part le sarrasin, les récoltes sont à peu près finies partout. Le blé en général est bon; mais l'avoine a manqué presque complètement.

— *Pois prolifiques*.— M. Vermeit, géolier de la prison de Sherbrooke, a semé au printemps six pois de l'espèce *Champion d'Angleterre*, et il en a eu six cent soixante et dix beaux pois.

— Le lin se vend actuellement à Ontario, pour les manufactures de toile de MM. Henneberry et Cie., douze piastres par deux mille livres.

## FEUILLETON

## LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

L'AX  
Rédemptions  
(Suite.)

Le chagrin la tuait lentement, d'une main sûr ; la mort de Guilanek, les atroces colomnies poursuivant son frère, l'avaient trouvée sans force. Elle mourait doucement, s'endormant dans le Seigneur, selon l'expression de l'Eglise, en attendant la suprême bonheur et la justice éclatante de celui vers qui remontait son âme.

Cinq ans s'étaient passés depuis le dernier départ de Roscoff, et il en avait alors trente-six ; car les événements se succédèrent avec une rapidité telle que, si on en jugeait par les faits accomplis, Roscoff eût semblé un vieillard. Souvent il avait parlé de retour ; mais au dernier moment la force lui manquait pour affronter l'insulte.

Cependant la dernière lettre envoyée par Anaïk témoignait une si grande douleur et peignait si bien son épuisement, que, s'il la recevait à temps, il n'était point douteux que le capitaine fit à sa sœur le sacrifice de rentrer en Bretagne.

Nous connaissons la religieuse qui assistait Anaïk pendant sa maladie.

Yvonne de Kéroulas, devenue Sœur Marie-des-Anges, n'a point oublié que la pauvre veuve lui donna jadis une hospitalité qu'elle pouvait payer de sa vie. Elle pense les blessures de son âme en même temps qu'elle prend soin de son corps épuisé. Elle lui parle de Dieu, de la Vierge, de Servan et de Guilanek qu'elle va rejoindre. Elle répète à la veuve qu'il ne faut pas regretter la terre, parce que la terre ne peut rien nous donner, et que ces bonheurs d'un jour sont payés par des années de larmes.

Sœur Marie-des-Anges est toujours belle ; mais cette beauté pure est devenue sainte ; la paix sur son front, la mansuétude règne dans ses yeux ; seulement, à un pli de sa lèvre, à une profonde mystérieuse de son regard, à l'accent brisé de sa voix, on comprend qu'elle a beaucoup souffert.

Une des premières, la Sœur Marie-des-Anges est entrée dans un couvent d'où la Révolution avait chassé les servantes du Seigneur. Avec une bonté touchante elle remplit son rôle de consolatrice. On la vénère et on l'aime.

« Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura la malade, il ne viendra pas ! »

Sœur Marie-des-Anges ne répond point ; elle prie. Si le voyageur attendu par Anaïk arrivait, ne faudrait-il point à la religieuse une force surhumaine pour demeurer sous le même toit ?

Cependant elle a promis de ne plus quitter Anaïk. La nuit est noire, le vent souffle, la mer bat la côte, les phares jettent une lumière affaiblie ; les bâtiments qui rasent le goulet par un temps semblable courent de grands dangers.

A la chute du jour une frégate était en vue, et le canot conduisait jusque dans le port un marin soigneusement enveloppé d'un manteau.

Le chapeau rabattu sur son front projetait une grande ombre sur son visage. Il aborda, renvoya les matelots d'un geste, gagna le port, traversa Recouvrance, et prit par d'étroits chemins la route conduisant à la chambrée d'Anaïk. Il fallait qu'il connût parfaitement le chemin pour s'avancer ainsi dans l'obscurité, sans se tromper de chemin, sans faire un faux pas. La pluie lui fouettait le visage ; la bise s'engouffrait dans le plis de son manteau ; le terrain devenait glissant ; on ne pouvait rien deviner dans ce paysage lugubre : arbres, maisons, rochers et sentiers disparaissaient dans une teinte opaque, uniforme. Cependant le voyageur allait, allait, et bientôt une lueur faible comme celle d'une lampe d'église se montra dans l'éloignement.

Il se dirigea vers cette clarté, traversant les flaques d'eau, les champs détrempés, les routes rocailleuses.

Un moment il s'arrêta.

La respiration lui manquait ; le sang affluait au cœur, et un nuage passait sur ses yeux. Après avoir réalisé des prodiges pour arriver, s'il allait venir trop tard !

Cette pensée lui causa un étourdissement, et il pressa son front mouillé de sueur.

Enfin, prenant une résolution subite, il s'élança de toute sa vitesse vers la maison éclairée.

Une fois en face de la porte, il hésita encore. L'oreille coulée contre la serrure, il écoutait les bruits de l'intérieur.

Il lui sembla qu'on récitait le chapelet. Une voix douce, timbrée, qu'il crut reconnaître, disait : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. »

Et une autre voix, épuisée, haletante, répondait : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, maintenant ! »

L'accent brisé s'éteignit. Le voyageur étouffa en sanglots. La voix calme, la première qu'il eût distinguée, ajouta : « Et à l'heure de la mort... »

« Je ne l'ai pas dit, reprit le timbre douloureux, parce que l'heure de la mort... c'est... maintenant ! »

Une seconde après, la voix mourut. S'écria : « Seigneur ! c'est trop d'absinthe dans mon calice ! Vous ne me l'enverrez donc pas, Seigneur Jésus... ! »

L'étranger leva le pêne de la porte. La malade se dressa au bruit, tendit les bras, puis, retombant sur le lit, épuisée :

« Roscoff ! dit-elle, Roscoff ! »

Puis elle s'évanouit. La religieuse, qui s'était vivement rejetée dans l'ombre en voyant apparaître le capitaine plus tremblant et plus pâle que l'agonisante elle-même, courut au lit d'Anaïk, la souleva dans ses bras, mouilla son front d'eau pure et parvint à la ranimer.

Roscoff ne lui offrit point son aide ; il l'avait reconnue. Quand Anaïk ouvrit les yeux, Sœur Marie-des-Anges lui dit d'une voix dont rien n'altérerait la pureté :

« Je ne m'éloigne pas ; au premier signe je viendrai. — Je comprends, répondit Roscoff ; Mademoiselle de Kéroulas ne veut pas plus aujourd'hui qu'il y a cinq ans se trouver en face du capitaine aux mains rouges. »

Roscoff accentua ces mots avec amertume. « Vous vous trompez, Monsieur, répondit la Sœur de charité ; Sœur Marie-des-Anges ne se souvient de rien ! »

— Restez donc ! s'écria Roscoff ; ou je croirai que vous me soupçonnez encore... »

— Ne vous ai-je point pardonné ? demanda Mlle de Kéroulas. — Croyez-vous que cela me puisse suffire ?

— Je ne saurais pourtant faire davantage. Des preuves... murmura la mourante, n'as-tu pas trouvé des preuves ?

— Pauvre femme ! dit Roscoff ; tu souffres la moitié de mon martyr. Des preuves !... je passe ma vie à en chercher... »

— Penche-toi plus près, dit la malade, je vois mal, et je n'entends plus... »

Mademoiselle de Kéroulas venait de disparaître sans bruit.

« Tu es heureuse de mourir... reprit le capitaine ! La-haut Servan et Guilanek vont te recevoir ; là-haut, tu sauras à n'en pouvoir douter la vérité de ma parole... Quelle vie que ma vie, Anaïk !... Depuis le jour où la cousine du vicomte Hector quitta cette maison, depuis l'heure où je compris que mon équipage me suspectait, mon existence est devenu un enfer... Je suis le juif errant de la mer ; sans cesse, je demande, j'interroge... Parfois, je crois être sur la trace et je perds un temps précieux à suivre des indications fausses... Cinq ans dépensés à cette poursuite faite sans espoir ! Je suis maudit, Anaïk, maudit de Dieu et des hommes... »

— Tais-toi ! fit Anaïk, tais-toi !

J'ai voulu t'obéir : en quittant Brest pour une nouvelle croisière, je parcourus le même chemin que suivait la *Télémaque*. En mai de l'an II, quand j'avais à mon bord M. de Kéroulas, je suivais exactement la même route, et le mois qui suivit mon départ, on me signala l'île que connaissent Candale, Julien et Piérik.

Je fis immédiatement mettre la chaloupe à la mer. Flambard et Faribola m'accompagnèrent en qualité de rameurs.

Moucheron veillait au gouvernail.

Une demie-heure après, environ, nous abordions dans une petite île.

Elle offrait un accès facile, et semblait agréable. Des bosquets d'arbustes odorants, des groupes de cocotiers l'égayaient. Le riz y croissait sans culture, et on trouvait des fleurs variées.

A peine eûmes-nous mis pied à terre que j'appelai les deux matelots et le mousse :

— Flambard, dis-je au maître d'équipage, et toi, Moucheron, vous ignorez ce que vient faire dans cet îlot le capitaine aux mains rouges ?

Tous trois baissèrent la tête, confus de savoir que je n'ignorais point ce sobriquet infâme ; puis ils me regardèrent bien en face pour me demander une explication.

— Je viens, repris-je, chercher ici les traces du vicomte de Kéroulas.

— Le passager ! s'écria Flambard.

— Le condamné ! murmura Faribole.

— Ecoutez-moi tous deux, dis-je. Tu te souviens, Flambard, que le soir même du 17 juin, an II, la terre fut signalée ? . . .

— Je me souviens.

— Peu après, ordre fut donné de mettre en panne.

— Oui, capitaine.

— A minuit, la chaloupe attendait Piérik, Candale, Julien, Grenier et moi . . .

— C'est exact.

— Le passager prit place dans la chaloupe ; j'y descendis à mon tour, puis les rames maniées vigoureusement nous éloignèrent vivement de la *Thémis*.

— Et il faisait une nuit d'enfer, ajouta Faribole.

— Tout l'équipage fut témoin que le passager ne revint pas

— Il ne revint pas, cependant . . . murmura Flambard.

— Fallait-il donc nous compromettre tous ? Pour avoir laissé la vie à ce jeune homme, devons-nous passer au conseil de guerre ? devons-nous prévoir que la France aurait encore changé de gouvernement quand nous y rentrerions ? Le plus sage était de rendre la liberté à M. de Kéroulas, et de tout attendre de l'avenir . . . Voilà pourquoi, pendant que le vicomte jetait des cris de détresse que vous prîtes pour des cris d'agonie, la chaloupe abordait dans l'anse même où la chaloupe du *Jupiter* est à l'ancre.

— Je comprends ! je comprends ! dit Flambard.

— Après, capitaine, après s'écria Faribole.

— Après, c'est presque tout . . . Je remis un tout petit baril de biscuits à M. de Kéroulas, quelques vêtements, un fusil, de la poudre, une pioche, un flacon de rhum . . . Candale, Julien, Piérik et moi nous l'embrassâmes en pleurant . . . et . . . nous repartîmes . . . Depuis, vous savez quelle croisière nous fîmes, elle dura trois ans . . . A mon retour en France, quand il fut question de la funèbre nuit du 17 mai, je ne pus invoquer aucun témoignage . . . mes amis étaient morts glorieusement sur le pont de la *Jenny* . . . Il faut chercher ici les preuves qui me manquent . . . il faut interroger cette île et lui arracher le secret du séjour de Kéroulas. »

Les deux matelots se mirent à genoux.

— Pardon, capitaine ! dirent-ils.

— Pourquoi ? leur demandai-je, vous avez cru aux apparences, voilà tout !

— Nous devons les repousser et prendre votre honneur pour garant. Mais, quoiqu'il arrive, nous croyons, capitaine, ajouta Flambard.

— Et nous soutiendrons notre conviction.

— Cherchons, dis-je, cherchons avec persévérance et foi. »

Nous nous mîmes en campagne.

Les arbres, la terre, les rochers, nous interrogeons tout.

Au tronc de deux cocotiers, nous remarquâmes deux fortes entailles faites vis-à-vis l'une de l'autre ; sans aucun doute celui qui les creusa y assujettit une traverse de bois ; et notre supposition se trouva justifiée par la découverte de deux tronçons aiguisés chacun par un bout. Sans doute cette traverse s'était brisée sous un poids trop lourd. La trace de cailloux ronds amassés en ce même endroit nous persuada que le bosquet de cocotiers servit à la construction d'une cabane primitive ; on avait pavé le sol, et si l'herbe poussait entre les interstices des galets, elle ne

à bord de la *Thémis* . . . Les officiers connurent et signèrent le procès-verbal ; en même temps, je leur communiquai les ordres du représentant du peuple, Antoine, dit Brutus . . . J'avais obéi . . . devant la loi nul ne pouvait m'accuser ; personne ne put m'absoudre au tribunal de sa conscience . . . Le commandant de *Jupiter* mis en quarantaine vécut à son bord dans la solitude que lui fit le mépris général. On se montra plein de respect pour le maître du navire, et de dédain pour le servile exécuteur des ordres sanguinaires de la Terreur. Je devrai tous ces affronts . . . Peut-être ne sont-ils point tous subis ? . . . peut-être suis-je au terme de mon épreuve ? . . . Certes, le capitaine de la *Thémis* avait prêté loyalement serment à la République ! J'avais des illusions gouvernementales et politiques, comme j'ai eu des illusions de jeunesse, de gloire, d'amitié . . . J'ai vu ce que l'on devait attendre du peuple, et je l'ai pris en haine, en tant que demandeur de privilèges ; défenseur de ses prétendus droits, fomentateur de troubles et fauteur de discordes . . . L'ordre de me défaire sans bruit et lâchement du vicomte de Kéroulas me revolta plus que l'exécution de son oncle . . . L'une s'était faite en plein jour, au moins, après une sorte de procès . . . Le capitaine entraîné par ses sentiments de royaliste insulta le pouvoir nouveau . . . Tout en déplorant de voir monter sur l'échafaud le plus brave officier que je connusse, je pouvais au moins constater qu'on suivait une apparence de procédure . . . Mais à l'égard de M. Hector de Kéroulas, quelle différence ! C'était sans procès, sans justice, sans accusation même, qu'il fallait non l'exécuter, mais l'assassiner . . . la nuit, presque de nos mains accoutumées à manier l'épée, mais non pas à se servir du couperet du bonreau . . . Je réunis Candale, Piérik et Julien . . . Nous tinmes conseil : l'avis fut unanime . . . Si le citoyen Brutus décidait le trépas du vicomte, nous lui fîmes grâce, nous !

les masquait pas complètement.

— Un homme a vécu ici, dit Flambard. »

— Les signes sont si malins ! dit Faribole, on ne peut pas répondre. Non loin du bosquet de palmiers, un carré presque régulier parut indiquer des traces de culture ; l'orge y avait été semé, et une belle plante potagère formait la bordure de ce petit champ.

Ces indices, si faibles qu'ils fussent, nous donnèrent cependant du courage. Le cours d'eau que nous suivîmes ne nous apprit rien ; nous revînmes vers la côte. Sur le bord de la mer un arbre géant, et dont le bois d'une dureté incroyable, sert aux sauvages pour la confection de leurs canots, nous attira. Il convrait de ses racines une élévation presque rocheuse, minée en dessous par la mer. A l'une de ses hautes flottait un haillon de toile. Nous le primes, et il fut facile de reconnaître à l'une de ses extrémités le chiffre P. R. Pierre Roscoff.

— Le vicomte a fait du linge que je lui laissai des signaux de détresse, dis-je à Flambard.

— On a écrit sur l'écorce de l'arbre ! ajouta Moucheron. »

Je m'approchai vivement.

L'écorce avait été gravée, il est vrai ; la sève et des mousses microscopiques remplissaient un peu les entailles ; cependant, je pus lire assez facilement :

— « LE VICOMTE HECTOR DE KÉROULAS A SEJOURNÉ DEUX ANS DANS CETTE ÎLE ; UN NAVIRE FRANÇAIS, LE *Xénophon*, LE PREND A SON BORD. »

Je poussai un cri de joie :

Sauvé ! m'écriai-je, sauvé !

Hélas ? dit Flambard avec abattement.

Et comme je le regardais avec stupeur :

— Oubliez-vous, capitaine, que le *Xénophon* a sombré lors d'une bourrasque, en vue des Antilles ? »

Flambard avait raison.

Je ne devais jamais revoir Hector de Kéroulas ! je ne pouvais plus être justifié !

Je tombai sur le sol, accablé, brisé, et là, devant Dieu et en face de l'Océan, je pleurai.

Quand je revins à moi, la nuit était venue.

Je me levai ; j'appelai :

— Présent ! criaient trois voix.

— Partons, dis-je : nous n'avons plus rien à faire ici . . .

— Prenez toujours cela, capitaine, me dit Faribole.

(A continuer.)

**Expositions agricoles de Comtés**

**Témiscouata** — A St. Epiphane, le 1er octobre prochain.  
**Rouville** — A Rougemont, le 23 de septembre, à 10 heures de l'avant-midi.  
**Bagot** — A St. Liboire, lundi, le 1er octobre prochain, à 10 heures de l'avant-midi.  
**Victoria Central, Nouveau-Brunswick** — Au Petit Sault, le 15 octobre prochain, à 10 heures de l'avant-midi.  
**Montcalm** — A St. Patrick de Rawdon, mardi, le 29 de septembre prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

**RECETTES AGRICOLES**

**Moyen pour guérir le piétin des moutons**

On fait une pommade ayant la consistance du miel, composée d'alun calciné et d'acide sulfurique. On prépare cet onguent au moment de s'en servir et on l'étend en couche mince sur la partie malade que l'on a eu soin de mettre à nu. Deux à trois pansements suffisent pour amener la dessiccation du pied et provoquer la sécrétion de la corne normale. Dans le cas où le mouton recommencerait à boiter au bout de quelques jours, on appliquerait de nouveau l'onguent. Le piétin est souvent accompagné du fourchet, ou inflammation de la partie supérieure de l'espace qui sépare les deux onglons. On emploie avec succès contre cette affection la teinture d'aloès que l'on trouve chez tous les pharmaciens.

**Moyen pour traiter les maladies des pigeons**

La *mue* est souvent aussi cruelle pour les pigeons que la dentition pour certains autres animaux. Il suffit pour les sauver de leur arracher trois à quatre grandes plumes de l'aile, sans les rompre ni déchirer les parties auxquelles elles sont attachées.

Le *chancre* est souvent considéré comme incurable; on peut cependant employer avec succès contre cette maladie la composition suivante: cumin, sel d'oseille, huile d'arpic, essence de cochléaria. On mélange ces substances à parties égales, on trempe soir et matin une plume dans ce mélange et on l'introduit dans le gosier du pigeon malade.

Le *ladre* atteint les pigeons qui ne peuvent pas vider leur jabot de la nourriture accumulée pour nourrir les petits morts quelques jours après leur naissance. Pour obtenir ce résultat, on fend le jabot, où sont les corps étrangers, puis on le lave et on le recoud avec soin.

On évite la *goutte* en tenant le colombier chaud et garni de litières.

Les amandes amères sont un poison mortel pour les pigeons.

**La destruction des insectes par l'huile de charbon**

Nous donnons à nos lecteurs, un nouveau moyen d'utiliser l'huile de charbon, par M.

L. De Vangelas, et extrait de la *Revue d'économie Rurale*.

L'huile de charbon constitue un insecticide d'une grande efficacité; on fait usage à cet effet de l'huile non épurée, qui est la meilleure et qui se vend à bas prix.

L'arrosage des fraisiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté, par arrosoir, quelques gouttes d'huile de charbon, détruit ou éloigne le ver blanc.

Un peu d'huile brute mêlée à beaucoup d'eau (une demi roquille) est un poison sûr pour les courtilières; il faut agiter le mélange avant de s'en servir. Avec un entonnoir, on verse un peu de ce liquide dans le trou des courtilières, qui ne tardent pas à mourir.

Les cafards battent en retraite devant le pétrole; des injections d'eau pétrolisée (une roquille par pinte) dans les fourneaux, dans les crevasses et trous des murs, purgent infailliblement les maisons de ces hôtes incommodes; mais il faut détruire les jeunes générations: celles des œufs pondus avant cette première opération.

La gale occasionnée par le développement d'un insecte parasite, l'*Acarus*, est très-prompement et très-radicalement guérie au début, par des onctions de pétrole. Des frictions d'eau pétrolisée nettoient instantanément les animaux domestiques des insectes parasites qui les incommode.

On doit savonner l'animal quelques instants après la friction.

Le *Journal d'horticulture de l'Aube* assure qu'un membre de la société de ce département, dont la maison était infestée de rats et souris, fut débarrassé de ces hôtes malfaisants peu de temps après l'introduction dans sa cave d'un dépôt d'huile de charbon. Ce même sociétaire ayant eu l'idée d'arroser son jardin avec de l'eau qui avait séjourné dans les tonneaux vides ayant contenu de l'huile de charbon, en vit disparaître toutes les limaces.

**TRAITE DE CALCUL MENTAL à l'usage des écoles canadiennes**

PAR F. E. JUNEAU, Inspecteur d'écoles.

Ce petit ouvrage qui est appelé à rendre l'enseignement de l'Arithmétique facile, en développant l'intelligence des chiffres aux jeunes enfants, est offert en vente chez la plupart des libraires du Bas-Canada, au prix de sept chelins et demi la douzaine ou à dix-huit sous par exemplaire. On peut aussi se le procurer chez le sousigné en gros et en détail.

Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage, il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'ils commencent à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi, le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles.

FIRM H. PROULX, Imprimeur-Editeur.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA**  
 De la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup.

STATIONS	MALLE		Train Express	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Pointe-Lévis	12-15 PM	4-00 PM	9-10 AM	8-50
Hadlow	12-50	3-50	.....	.....
Chaudière Junction	1-15	3-30	9-30	8-30
S. Jean Chrysostome	1-30	3-10	.....	.....
St. Henri	1-50	2-50	.....	.....
St. Charles	2-10	2-20	10-15	7-45
St. Michel	2-45	1-50	.....	.....
St. Valier	3-00	1-35	10-40	7-20
St. François	3-20	1-15	10-50	7-05
St. Pierre	3-30	1-00	.....	.....
St. Thomas	3-50	12-40	11-10	6-45
Cap St. Ignace	4-20	12-13	11-30	6-20
L'Ass. à Gites	4-30	12-00	.....	.....
L'Islet	4-45	11-45 AM	11-45	6-05
Trois Saumons	5-10	11-30	12-00	6-50
St. Jean Port Joli	5-30	10-50	12-20	6-30
Elgin Road	5-15	10-37	.....	.....
St. Roch	6-00	10-20	12-40	6-05
Ste. Anne	6-25	9-50	12-55	5-50
Rivière-Ouelle	6-50	9-25	1-10 PM	4-30
St. Denis	7-08	9-05	1-20	4-20
St. Paschal	7-25	8-45	1-30	4-05
Ste. Hélène	7-50	8-20	1-45	3-50
St. André	8-00	8-05	.....	.....
St. Alexandre	8-16	7-50	2-00	3-30
Lake Road	8-40	7-25	.....	.....
River du Loup	9-00	7-00	2-30	3-00*

Le *Train Express* part de la Pointe-Lévis tous les mardis et jeudis; de la Rivière du Loup, tous les mercredis et vendredis.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant.  
 2 juillet 1868.

**HISTOIRE DE CINQUANTE ANS 1791--1841**  
 PAR T. P. BÉDARD

LES personnes désireuses de se procurer cet ouvrage qui paraîtra bientôt, sont informées que M. F. H. Proulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes* est autorisé à recevoir des souscriptions d'ici au 12 septembre prochain.

L'ouvrage est de 450 pages, in 8vo. Prix: \$1.00 l'exemplaire qui sera envoyé franco.

**AUX ABONNES RETARDATAIRES**

Nous attirons de nouveau l'attention des abonnés retardataires sur notre demande publiée dans la première page du No. 17 de la *Gazette des Campagnes* qui, nous osons le dire à regret, est demeurée inaperçue par un grand nombre de nos abonnés retardataires.

Plusieurs pourraient profiter de l'occasion de la rentrée des élèves au Collège de Ste. Anne, le 8 septembre prochain, pour faire parvenir le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes* à son propriétaire.



## ANNONCES.

## GRAMMAIRE GOSSELIN

Une nouvelle édition de cette Grammaire, recommandée par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les différents séminaires et collèges de la Province de Québec, vient d'être imprimée à l'atelier de la *Gazette des Campagnes*, et est actuellement en vente soit par 100 exemplaires ou à la douzaine.

S'adresser au soussigné, à Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska,

E. H. PROULX.

## VINS DE MESSE

Constamment en mains chez les soussignés.

## CERTIFICAT.

J'AI examiné un Vin de Sicile provenant des Caves de MM. GARANT & TRUDEL, et j'ai trouvé dans ce Vin tous les éléments contenus dans les Vins ordinaires; en conséquence je puis le recommander comme Vin de Messe. Pour les Malades, ce Vin qui est très capiteux, convient infiniment mieux que les Vins de Xérès et d'Oporto, qui sont presque tous falsifiés ou adultérés.

F. A. H. LARUE, M. D. L.

Québec, 17 juin, 1868.

Ce Certificat n'aura de valeur qu'autant qu'il sera exhibé par MM. Garant et Trudel.

Les soussignés sont agents de la maison G. E. Desbarats; ils sont aussi autorisés à recevoir le paiement des abonnements ou de nouveaux abonnements à la *Gazette des Campagnes*.

GARANT & TRUDEL,  
Libraires,

Rue la Fabrique, Haute-Ville, Québec.

## A VENDRE

À la LIBRAIRIE AGRICOLE de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière.

## VIE DES SAINTS

Ouvrage spécialement dédié aux familles chrétiennes du Canada.

Par M. l'Abbé H. R. Casgrain. Prix: \$1.50 le volume; la douzaine, \$8.00

## LIVRES D'AGRICULTURE, ETC.

À vendre à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*: Catalogue par ordre alphabétique des Elèves du Collège de Ste. Anne depuis 1829 jusqu'à 1867 — Prix, 2 chelins.

Traité élémentaire de botanique, à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître. Ouvrage illustré de plus de 80 gravures sur bois. Par M. l'Abbé E. Provancher. Prix, 2 chelins.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES  
AU BUREAU DE POSTE DE  
STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Aubut, Rémi	Bossé, Dlle Luce
Bérubé, Jean	Chouinard, Thomas
Beaulieu, Urbain (2)	Dubé, Pierre
Caron, Augustin	DeGuise, Charles
Dubé, Louis Vve.	
Dubé, Octave	
Dechêne, Délina	
Grondin, Virginie	Lévêque, Pierre
Lagacé, Marie	Lévêque, Louis
Litalien, François	Lévêque, Benjamin
Lévêque, Tanis	Lizotte, Pierre
LeBel, Benjamin	Litalien, Sévaril
Lagacé, Appoline	Morin, Charles
Martin, Joseph	Potvin, Potvin
Pelletier, Zazarine	Rouleau, Charles
Roy, Charles	Soucy, Henri
Soucy, Prudent	
St.-Aubin, Virginie	

9 septembre 1868. J. DIONNE, M. P.

## The Rural Gentleman

JOURNAL MENSUEL

D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE  
AFFAIRES RURALES, &c

Publié en langue anglaise à Baltimore

La direction de ce journal n'épargne aucune dépense pour rendre cette feuille des plus intéressantes. La rédaction est faite par des hommes pratiques tant en horticulture qu'en agriculture. Ce journal donne une attention toute particulière en ce qui concerne l'élevage et le soin des animaux. Cette partie est confiée à un médecin vétérinaire très recommandable.

Les avis spéciaux sont publiés au taux de 15 centins par ligne. Huit mots forment une ligne. Les avis spéciaux sont insérés à 20 centins par ligne.

Les mentions spéciales concernant une annonce sont publiées à 25 centins par ligne.

Des Agents sont demandés dans le but de donner une plus grande circulation à ce journal.

Adressez 6 centins au soussigné par lettre affranchie, et vous recevrez en retour une copie du journal.

J. B. ROBINSON & CO.

Editeurs

No. 2 N. Eutaw St. Baltimore, MD.

G. AMYOT, AVOCAT, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauce.

## JUMENT A VENDRE

Le soussigné offre à vendre une superbe Jument reproductrice: On peut voir à sa terre, un poulain d'elle, âgé d'un an; qui est admiré de tous ceux qui le voient.

ED. GLACKEMEYER.

Québec; 29 juillet 1868.

CONCOURS PROVINCIAL  
AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1868

OUVERT A LA

## PUISSANCE DU CANADA

AURA LIEU A LA

CITE DE MONTREAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi  
15, 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE,

DANS LE

## PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts. \$10,000 à \$12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture

A. A. STEVENSON,

Sec. de la Chambre des  
Arts et Manufactures

Montréal, 29 juin 1868.

## A NOS ABONNÉS

Ceux qui désirent payer leur abonnement à la *Gazette des Campagnes* et qui ne pourraient s'adresser directement à l'Editeur à Ste. Anne, pourront le payer en s'adressant à MM. les Agents ordinaires des localités, ainsi que chez les principaux libraires suivants: MM. Rolland et fils, à Montréal; MM. Garant & Trudel, à Québec; M. A. Kérouack, à St.-Hyacinthe.

À vendre à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*:

LE LUXE

ET LA

VANITÉ DES PARURES;